



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil de Communauté du 11 avril 2024  
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14  
Etaient présents : 11 membres – 1 procuration – 12 votants**

### Développement économique

Noëllie HESTIN sort de la salle pour ce point.

#### 419/2024 Location du tiers-lieu à Sainte-Marie-aux-Mines

*Monsieur BURRUS Jean-Marc expose :*

En 2016, la Communauté de Communes du Val d'Argent a initié un projet de remobilisation de deux friches commerciales situées aux 76/78 rue Wilson à Sainte-Marie-aux-Mines.

Un temps pensé comme des ateliers partagés d'art, le projet a été repensé en 2021 comme un tiers-lieu en lien avec l'association les Gouttes d'Eau du Val d'Argent (Délibérations 111/2021 et 196/2022).

L'objectif est de créer un lieu attractif qui redynamise le centre-ville et participe à l'attractivité résidentielle du territoire. Il permettra à la fois :

- de maintenir sur le territoire des travailleurs indépendants ainsi que des salariés en télétravail habitant sur le territoire et cherchant un espace de travail productif et convivial,
- mais aussi d'attirer de nouveaux habitants, et notamment des jeunes actifs.

Lors du conseil du 14 septembre 2021, il a été convenu que l'association prenne en charge certains travaux et que les modalités de location soient définies dans un second temps, après la réponse à l'appel à projet FEADER Relance « Soutien aux services de base en milieu rural ».

Le chantier arrivant prochainement à termes, les modalités de location ont été débattues lors de la commission de Développement Local et Transition du 15 mars 2024 entre l'association et les élus membres, puis validées en bureau de la CCVA le 28 mars 2024.

Ainsi, il est proposé aux conseillers communautaires de louer le bâtiment à l'association via la signature d'un bail commercial de 9 ans à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024, soit jusqu'au 30 avril 2033, pour un loyer mensuel forfaitaire de 1500 € HT.

Au vu du caractère d'intérêt général du projet, des travaux pris en charge par l'association et du démarrage progressif de l'activité, il est proposé de facturer ce loyer de manière progressive, à savoir :

- Gratuité jusqu'au 31/12/2024,
- 25 % du loyer du 01/01/2025 au 31/12/2025,
- 50 % du loyer du 01/01/2026 au 31/12/2026,
- 75 % du loyer 01/01/2027 au 31/12/2027,
- 100 % du loyer à partir du 01/01/2028.

### Le Conseil Communautaire

**APPROUVE** la location du tiers-lieu à l'association les Gouttes d'Eau du Val d'Argent selon les modalités mentionnées ci-dessus.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à la location.

**Délibération adoptée à l'unanimité (11 voix pour et 1 vote contre : Eric FREYBURGER, Noëlie HESTIN étant sortie de la salle, elle ne prend pas part au vote.)**

La secrétaire de séance,

Noëlie HESTIN



Le Président,

Jean-Marc BURRUS

